

## **Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 13 février 2014 à 18 heures 30**

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Robert BERTRAND, Jean-Marc CHARPENEL, Robert CHEVALIER, Olivier MATHEY, Jean-Pierre PASCALIN, Patrick AYME, Mme Martine LAUBEPIN, Mme DESGRANGES Sabine.  
Excusé : Didier BOUCHARD

### **1 – Garage municipal :**

Le permis de construire a été accordé le 7/10/2013.

Le montant estimé des travaux lors de l'avant projet est de 164 120 € HT,

Le Conseil Municipal décide d'attendre les devis avant de sélectionner un maître d'œuvre afin qu'il assiste la commune sur les missions d'allotissements, de marchés de consultations des entreprises et de suivie de chantier.

### **2 – Local de l'ancien camping :**

L'entreprise PBM a réalisé un devis pour la réhabilitation de l'ancien local sanitaire du camping. Montant des travaux 14 508,38€ TTC.

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis proposé par l'entreprise PBM. Le projet sera modifié pour réaliser un appentis au nord du bâtiment.

### **3 – Acquisition véhicule municipal :**

Le Conseil Municipal décide de reporter son choix à une date ultérieure afin de mieux cerner la réalité des besoins.

### **4 – Acquisition de terrains - chemin des Condamines 1<sup>ère</sup> tranche.**

M. le Maire expose qu'une dernière tranche de la P.V.R. des Condamines est à l'étude et qu'il serait souhaitable que la Commune se porte acquéreur du chemin desservant les parcelles comprises dans la première tranche de la PVR, à l'euro symbolique, soit un total de 8 parcelles pour une superficie de 1 063 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir les parcelles suivantes, quartier les Condamines :

Nom propriétaires	parcelles	superficies (en m <sup>2</sup> )
BRETEZ Jules	B 1008	19
BRETEZ Jules	B 983	235
BERNARD Karine	B 1021	12
NOIRET Philippe	B 969	418
LONG Pierre	B 1019	107
BOMPART Claude	B1010	160
BERTRAND Robert	B 1012	112

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition ;
- de régler les frais de notaire afférents à ces acquisitions ainsi que les indemnités.

### **5 – Prix du ticket de cantine :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Maison de Retraite de Grignan avec qui nous avons un contrat pour la confection et la livraison des repas de la cantine scolaire, a décidé d'augmenter le prix du repas de 0,05 €. Le prix du repas est passé de 4,15 € à 4,20 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le prix du ticket de cantine est, à ce jour, vendu à 3,15 €.

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer le prix de vente du ticket de cantine à 3,20 € au 1<sup>er</sup> mars 2014, la part à la charge de la Commune restant de 1 € par repas.

## **6 – Pont de Miale :**

M. le Maire rappelle que le pont dit de Miale fait l'objet d'un arrêté de circulation afin d'interdire le franchissement pour des raisons de sécurité.

Afin de restaurer et de remettre en circulation ce pont, une étude technique a été réalisée dans le but d'obtenir un chiffrage auprès des entreprises de maçonnerie et un dossier « loi sur l'eau » devra être réalisé. Le budget global des travaux de restauration est de 22 525,00 € HT (Etude technique : 3 400 € HT, réalisation du dossier loi sur l'eau : 3 500 € HT, gros œuvre : 15 625,00 € HT)

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le programme de restauration ;
- de demander au Conseil Général une subvention la plus élevée possible sur un montant de travaux HT de 22 525,50 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux.

## **7 – Questions diverses :**

- Réparation pont quartier Rochebouteille : devis AYGLON 1860 € TTC : accord du Conseil Municipal.
- Avenant n°1 convention n°2011-17 concernant la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection par le centre de Gestion de la Drôme :  
Une convention a été établie le 21 mai 2011 sous le numéro 2011-17, celle-ci fixe le cadre d'intervention concernant la mise à disposition d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection par le Centre de Gestion de la Drôme.  
Le Centre de Gestion de la Drôme propose au Conseil Municipal de signer un avenant afin de programmer une nouvelle intervention de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dont l'objet serait de :
  - consulter ou collecter les copies de documents réglementaires préalablement listés et préparés ;
  - faire un point sur le rapport d'inspection de l'année 2011 en présence du Maire et/ou d'un élu référent, du secrétaire de mairie et de l'Assistante de Prévention ;
  - ainsi que de visiter à nouveau les lieux de travail et activités du personnel, en présence des agents concernés.

Les frais relatifs à cette fonction pour la Commune et pour l'année 2014 serait donc de : 294 ou 441 €, selon le temps passé sur place.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte l'avenant n°1 à la convention n°2011-17 pour un montant de frais de 294 ou 441 €, selon le temps passé sur place.
  - autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention n°2011-17, ainsi que toute pièce relative à ce dossier.
- Tarif reproduction des listes électorales  
Le montant des frais mis à la charge de la personne qui demande la reproduction d'un document administratif est fixé par l'autorité administrative qui assure la délivrance de la copie selon les modalités de calcul définies à l'article 2 du décret du 6 juin 2001.  
La liste électorale de la Commune peut être consultée ou une copie peut être réalisée à la demande des électeurs et des partis (ou groupements) politiques, à condition de ne pas les utiliser à des fins commerciales.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de reproduction de la liste électorale à 0,18€ par pages A4 (noir et blanc), conformément à l'article 2 du décret du 6 juin 2001.

- Réforme des rythmes scolaires :  
La réunion du Conseil Municipal s'est terminée par un débat sur l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires et les moyens à mettre en œuvre par la Municipalité.
- Acquisition de 2 corbeilles pour les abords du foyer espace Peyrolles.
- Depuis la mise en service de la cantine dans le foyer espace Peyrolles, les enfants prennent leurs repas dans une petite salle à proximité immédiate de la cuisine. Le Conseil Municipal souhaite maintenant que la cantine se déroule dans la grande salle du foyer.